

Une expérience unique de la petite enfance à l'âge adulte

L'éducation en langue française (ÉLF) en Ontario, c'est un réseau complet d'écoles élémentaires et secondaires, de collèges et d'universités, qui offre un **éventail de programmes et de services en français, d'une qualité exceptionnelle, de la petite enfance à l'âge adulte.**

Parce que l'ÉLF transmet et met en valeur la culture francophone, elle fait vivre une expérience unique à toutes celles et à tous ceux qui fréquentent ses institutions et ses établissements. En tant qu'agent de changement et importante force vive dans notre société, l'ÉLF contribue activement à l'épanouissement et à la vitalité de la francophonie ainsi qu'au développement de l'ensemble des communautés qu'elle dessert. Les avantages que l'ÉLF offre à sa clientèle sont enviables. De fait, elle offre, à tous ses élèves, la chance de maîtriser parfaitement les deux langues officielles du Canada et donc de bénéficier d'un bilinguisme durable. Ainsi, elle ouvre les portes sur un monde de possibilités pour les jeunes voulant jouer un rôle à l'échelle provinciale, nationale ou internationale.

L'accès à un réseau complet

- 12 conseils scolaires répartis à l'échelle de la province;
- plus de 200 services de garde logés au sein des écoles de langue française;
- plus de 330 écoles élémentaires et 90 écoles secondaires;
- environ 12 000 employées et employés au service de nos 90 000 élèves;
- 12 établissements postsecondaires de langue française et bilingues comptant plus de 21 000 étudiantes et étudiants.

Des programmes exclusifs dès le jeune âge

Convaincus que l'éveil à l'apprentissage commence par l'exploration, le jeu et la découverte, les conseils scolaires de langue française offrent aux enfants – **gratuitement et à temps plein – les programmes de la maternelle et du jardin dès l'âge de 4 ans.** Ces programmes favorisent le développement personnel, social et intellectuel de chaque enfant de manière à optimiser sa réussite à long terme.

Des résultats impressionnants

Les **tests provinciaux de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE)** démontrent des résultats en faveur de l'éducation en langue française. Ceux-ci indiquent que les élèves de la 6^e année, qui fréquentent les écoles de langue française, dépassent considérablement les résultats des autres élèves de la province, et ce, en mathématiques, en écriture et en lecture.

- 80 % de réussite au test de mathématiques;
- 79 % de réussite au test d'écriture;
- 77 % de réussite au test de lecture.

L'attention individuelle offerte à nos élèves nous permet de répondre aux besoins de chacun et d'optimiser ainsi leur réussite. Choisir l'éducation en langue française, c'est ouvrir la porte à d'excellentes perspectives d'avenir.

L'excellence et la réussite

Choisir l'éducation en langue française, c'est opter pour le bilinguisme durable et d'excellentes perspectives d'emploi. Les établissements d'éducation postsecondaire atteignent d'excellents résultats pour chacun des indicateurs suivants :

- le taux d'obtention de diplôme;
- le taux de satisfaction de l'étudiante et de l'étudiant;
- le taux de satisfaction des personnes diplômées;
- le taux de satisfaction des employeurs;
- le taux d'emploi des personnes diplômées.



Un bilinguisme pour la vie

En plus d'offrir une excellente éducation en français, nous enseignons l'anglais avec autant de rigueur que les écoles anglophones, et ce, de l'école élémentaire jusqu'à la 12^e année. En obtenant leur diplôme d'études secondaires d'une école de langue française, les élèves ont plus de chances d'être admis dans le programme ou domaine d'études de leur choix. De plus, ils peuvent postuler autant auprès d'établissements de langue française ou anglaise que d'institutions bilingues. Nos élèves, nos étudiantes et nos étudiants peuvent ainsi acquérir un **bilinguisme de haut niveau** leur permettant d'accéder à un avenir des plus prometteurs au sein de notre province et bien au-delà de ses frontières.



Un droit constitutionnel

Les droits à l'instruction en français sont définis à l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Aussi, tel qu'il est énoncé dans le préambule de la *Loi sur les services en français*, la langue française jouit du statut de langue officielle en éducation en Ontario.

L'admissibilité aux écoles élémentaires et secondaires
Pour être admissible à l'école élémentaire ou secondaire, certaines conditions doivent être remplies.

- « **Ayant droit** »
L'école de langue française accueille les enfants de toute citoyenne canadienne et de tout citoyen canadien :
- dont la première langue apprise et encore comprise est le français; OU
 - qui a reçu son instruction, au niveau élémentaire, en français au Canada; OU
 - qui a un enfant ayant reçu ou recevant son instruction au niveau élémentaire ou secondaire en français au Canada.

L'admissibilité aux institutions postsecondaires
Concernant les établissements d'éducation postsecondaire et les agences de formation, l'accès aux études supérieures est libre pour toutes celles et tous ceux qui désirent poursuivre leur éducation en langue française.

Cette personne est reconnue comme étant un « **ayant droit** » à l'éducation en langue française en Ontario. Si cet « ayant droit » ne fait pas instruire son enfant dans une école de langue française, le droit en question pourrait alors être perdu pour les générations à venir.

« **Non ayant droit** »
La *Loi sur l'éducation en Ontario* permet à une personne qui ne rencontre pas les critères d'ayant droit de soumettre une demande d'admission à une école de langue française. Cette demande sera traitée par le Comité d'admission, selon un processus déterminé par le conseil scolaire.

Une fois que le Comité d'admission accepte l'admission de l'élève à l'école de langue française, le parent devient « ayant droit » et ses autres enfants ont alors le droit à l'instruction en langue française en Ontario, comme ailleurs au Canada. Rappelons que ces enfants, devenus ayants droit, pourront ultérieurement inscrire leurs propres enfants à l'école de langue française.

L'admissibilité aux institutions postsecondaires
Concernant les établissements d'éducation postsecondaire et les agences de formation, l'accès aux études supérieures est libre pour toutes celles et tous ceux qui désirent poursuivre leur éducation en langue française.



Avec la participation du gouvernement du Canada.



La diversité, qui caractérise la francophonie en Ontario, enrichit la vie culturelle dans nos milieux d'apprentissage. Puisque notre communauté évolue rapidement, il est important d'accueillir et d'accompagner toute personne qui choisit d'inscrire son enfant dans une des écoles, un des collèges ou une des universités de l'ÉLF. L'éducation en langue française développe une synergie avec divers membres de la communauté, permettant ainsi d'élargir l'éventail de services offerts aux élèves, aux étudiantes et aux étudiants ainsi qu'à leur famille.

Les conseils scolaires de langue française mettent à la disposition des élèves de la 1^{re} à la 12^e année le service **SOS Devoirs**, en vue de les aider à mieux comprendre leurs devoirs et à les faire. Ce service est rendu possible grâce au soutien financier de l'*Entente Canada-Ontario* et à la collaboration des conseils scolaires de langue française. Plusieurs **programmes d'aide et d'accompagnement** ont été développés pour répondre aux besoins individuels des élèves nécessitant une attention particulière sur le plan social, émotif ou comportemental.

Pour de plus amples renseignements sur les écoles de votre région et sur le collège ou l'université de votre choix, nous vous invitons à vous rendre sur **elfontario.ca**.

Pour mieux nous connaître



Une expérience francophone unique, un monde de possibilités.



extraordinaire.

Éducation en langue française en Ontario
UN MONDE DE POSSIBILITÉS
elfontario.ca



A unique experience from early childhood through adulthood

French-language education (FLE) in Ontario is a complete network of elementary and secondary schools, colleges and universities offering **a continuum of programs and services, of exceptional quality, in French, from early childhood through adulthood.**

In a French-language education setting, students learn in French in a French cultural environment. This provides a unique education and life experience for everyone attending French-language schools, as well as French and bilingual colleges and universities. As an agent of change and important partner in our society, FLE sustains the vitality of francophone communities across the province and actively contributes to the development of our society at large. Furthermore, FLE offers its clientele enviable advantages, not the least of which is the chance to become fluently bilingual in both of Canada's official languages. Ultimately, it opens doors to a world of possibilities for individuals who wish to play an active role at the provincial, national or international level.

Access to a complete network

- 12 school boards serving all regions in the province
- more than 200 daycare services located in French-language schools
- more than 330 elementary schools and 90 high schools
- some 12,000 employees serving FLE's 90,000 students
- 12 French-language and bilingual post-secondary establishments, serving more than 21,000 students

Exclusive early childhood programs

Convinced that learning begins with exploration, play and discovery, French-language school boards offer **free, full-time junior and senior kindergarten programs to children starting at age 4.** These programs favour each child's personal, social and intellectual development, optimizing his or her long-term success.

Impressive results

Province-wide tests by the Education Quality and Accountability Office (EQAO) reveal the overwhelmingly positive results of French-language education. Grade 6 students attending French-language schools considerably outperform the province's other students in mathematics, writing and reading:

- 80% average grade on the mathematics test
- 79% average grade on the writing test
- 77% average grade on the reading test

In order to optimize each student's chance of succeeding, special attention is given to all students attending our schools. Choosing French-language education unquestionably leads to tremendous future opportunities.



Excellence and success

When you choose French-language education, you are choosing sustainable bilingualism and, in turn, outstanding employment opportunities. French-language and bilingual post-secondary educational institutions have attained excellent results for each of the following performance indicators:

- graduation rate
- student satisfaction rate
- graduate satisfaction rate
- employer satisfaction rate
- graduate employment rate

A constitutional right

The rights to a French education in Ontario are defined in Section 23 of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*. Furthermore, in Ontario, as stated in the preamble of the *French Language Services Act*, French is recognized as an official language in education.

Admission to elementary and secondary schools

To be eligible to attend French-language elementary or secondary schools, you must meet certain conditions. A person satisfying these requirements will be recognized as a French-language **rights-holder**, and thus be entitled to have his or her children educated in a French-language school.

"Rights-holder"

The rights-holder is a Canadian citizen

- whose first language learned and still understood is French; OR
- who has received his or her education at the elementary level in French in Canada; OR
- who has a child who has received or who is receiving his or her education at the elementary or secondary level in French in Canada.

If a rights-holder chooses not to send his or her child to a French-language school, the automatic right to FLE for the next generation is lost, and FLE must subsequently be requested as a non-rights-holder.

"Non-rights-holder"

The *Ontario Education Act* allows individuals who do not meet the rights-holders' criteria to submit an application for admission to a French-language school. This request will be processed by an admissions committee according to a process determined by the school board.

Once the admissions committee accepts the student's admission to a French-language school, the parent becomes a "rights-holder," and his or her other children are also entitled to a French-language education in Ontario, as elsewhere in Canada. In addition, because these children are now "rights-holders," they will be able to register their own children at a French-language school.

Admission to post-secondary institutions

For post-secondary institutions and training agencies, access to higher education is open to everyone who wants to further his or her education in French.

Bilingualism for life

In addition to offering an excellent education in French, French-language schools deliver the same English curriculum as that taught in our province's English-language schools. Students graduating from French-language secondary schools have a higher likelihood of being accepted into the program or field of studies of their choice — mainly due to the fact that they can apply to French-language, bilingual or English-language institutions. The result? Our pupils and students become highly proficient in both of Canada's official languages. This **high-level bilingualism** provides them with promising opportunities for a better future in our province, our country and abroad.



A dynamic francophone community near you

The diversity of the francophone community in Ontario enhances the cultural environment in which our students evolve. Since our community is changing rapidly, it is important to welcome and accompany every person wishing to attend a French-language school, college or university. French-language education works in collaboration with several partners in various communities, in order to expand the range of services and better meet the individual and collective needs of its pupils and students. In certain cases, this also includes offering services to parents who choose to enrol their child in a French-language school.

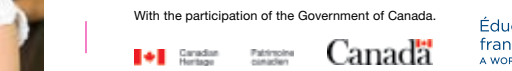


Personalized resources and solutions

Homework should be a positive, stress-free learning opportunity. With this in mind, Grade 1 to 12 students attending French-language schools have access to a personalized homework assistance service, **SOS Devoirs**. This service is funded through the *Canada-Ontario Agreement* and is possible thanks to a collaborative effort of all French-language school boards. Several **assistance and coaching programs** have been developed to meet the individual social, emotional or behavioural needs of students who require special attention.

For more information

To learn more about our schools, colleges and universities, please visit fleontario.ca.



A unique francophone experience, a world of possibilities.

